

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 27 (2000)
Heft: 5

Artikel: 26 novembre 2000 : la litanie des économies
Autor: Crivelli, Pablo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912505>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La litanie des économies

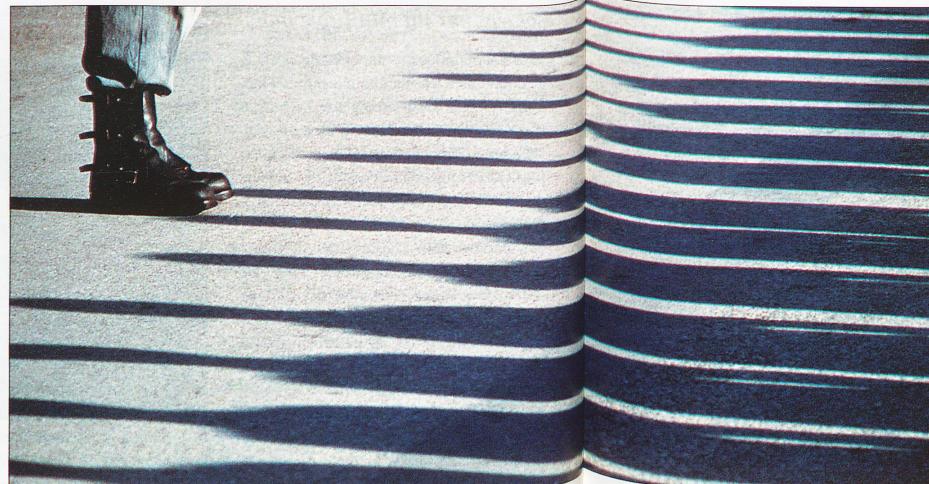
PABLO CRIVELLI

Au menu des votations fédérales du 26 novembre, quatre initiatives populaires et un référendum qui ont tous pour objet des économies. Dans le cas des initiatives, le Conseil fédéral a décidé de n'y opposer aucun contre-projet.

L'INITIATIVE «pour des coûts hospitaliers moins élevés» veut limiter le champ obligatoire de l'assurance maladie aux seuls soins hospitaliers. Il faudrait conclure une assurance privée pour couvrir les cas de maladie qui ne requièrent pas d'hospitalisation. Selon le système proposé, les malades ne verseraient pas un centime pour couvrir les frais hospitaliers et le coût d'une journée d'hospitalisation ne devrait pas dépasser 250 francs.

Après avoir compris les intentions des initiateurs, les deux chambres ont rejeté séchement la proposition. L'application de ces propositions aurait, aux yeux du parlement, des conséquences intolérables tant du point de vue social que fiscal. Les coûts non hospitaliers finiraient par reposer entièrement sur les épaules des assurés. Mais qui pourrait se permettre de contracter une assurance privée pour faire face à ces dépenses? Certainement pas les personnes du troisième âge ou les malades chroniques, pour lesquelles le paiement des primes pourrait se révéler impossible, a affirmé le gouvernement. Et qui ne pourra payer la consultation chez le médecin devra recourir à l'assistance publique.

La nouvelle loi, ont spécifié les adversaires de la proposition, ne permettrait même pas de réaliser les économies rêvées, car il y a fort à parier que les coûts des soins «à domicile» seraient tout simplement mis à charge des hôpitaux, qui verrraient alors enfler leurs budgets. Par conséquent, pour couvrir les



déficits de l'assurance obligatoire, la Confédération serait obligée d'augmenter les sub-sides des cantons, lesquels à leur tour se retourneraient vers les contribuables en augmentant taxes et impôts. Selon la majorité de nos représentants à Berne, cette proposition est d'autant plus indigeste qu'elle fait fi d'un concept fondamental – la solidarité – autour duquel s'est bâti tout le système de la protection sociale helvétique.

Nouveau tour de vis budgétaire pour le militaire?

La seconde initiative en votation est intitulée «économiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir». Elle demande la réduction de moitié des dépenses militaires dans un délai de dix ans. Pour les socialistes et les Verts, qui l'ont soutenue à l'extérieur et à l'intérieur du Parlement, Armée 95 reste surdimensionnée. Aussi préconisent-ils d'abaisser de moitié les dépenses militaires pour les porter à 3,1 milliards de francs d'ici 2012 de suspendre les nouvelles commandes d'armement tant que n'auront pas été fixés les objectifs et les moyens financiers de la nouvelle armée. Un tiers des sommes ainsi économisées devront être utilisées

pour soutenir des actions internationales en faveur de la paix, alors qu'un fonds d'un milliard de francs devrait être constitué pour la reconversion des emplois ainsi sacrifiés (il est question de 6000). La droite s'oppose résolument à ces propositions, d'autant plus qu'elle surviennent à un moment délicat pour le département d'Adolf Ogi. Ces derniers mois, les scénarios de la réforme Armée XXI se sont succédés: tous demandent une réduction des effectifs. Toutefois, le conseiller fédéral UDC a affirmé à plusieurs reprises qu'une cure d'amargissement n'impliquait pas nécessairement une diminution des coûts. Il est même probable qu'une armée plus petite mais plus professionnelle coûterait au moins autant que l'armée actuelle.

Au parlement, les partis bourgeois ont reproché à la gauche de n'avoir pas tenu compte des économies réalisées dans ce secteur ces dernières années. Ils estiment que de nouvelles économies risqueraient de mettre en danger la sécurité du pays. Ces dix dernières années, renchérit le gouvernement, l'armée n'est pas restée les bras croisés, mais s'est adaptée à la nouvelle situation stratégique consécutive à la chute du communisme et a réduit ses coûts et ses effectifs. Le statut de neutralité exige cependant le maintien d'une armée crédible, technologiquement au point, par conséquent dotée de moyens financiers adéquats.

Flexibilisation de l'âge de la retraite?

On retrouve cette division droite/gauche aux Chambres fédérales (1998) sur deux initiatives populaires qui poursuivent un objectif commun: assouplir l'âge de la retraite avec une pensée particulière pour les travailleuses. Aussi bien l'initiative de la Fédération suisse des employés intitulée «pour un assouplissement de l'AVS – contre un relèvement de l'âge de la retraite des femmes», que celle des Verts «pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes», ont été repoussées par les majorités de droite des Chambres et par l'Exécutif, parce que trop onéreuses.

Les deux textes demandent que les hommes et les femmes puissent bénéficier d'une retraite complète dès 62 ans, à condition d'abandonner définitivement le monde du travail. Pour les initiateurs, cette solution aurait l'avantage de libérer des emplois pour les jeunes tout en allégeant l'assurance chômage et invalidité. Ces thèses n'ont pas

(Patrick Duron/Strates)

L'armée reste une pomme de discorde entre la gauche et la droite.

de sombrer dans les oubliettes de l'histoire. L'Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques et l'Union syndicale suisse se sont alliées pour tenter de sauver un malade condamné, récoltant en quelques mois 84 775 signatures valables.

Selon les adversaires de la réforme, la nouvelle loi détériorera les conditions de travail des 105 000 employés de l'administration fédérale, de la poste et des chemins de fer. Non seulement elle n'offre pas de protection suffisante contre les licenciements, ont affirmé les syndicats, mais elle étendra aux employés fédéraux le Code des obligations en ce qui concerne les vacances, ce qui conduira à une réduction de celles-ci. La nouvelle loi s'annonce draconienne: salaire minimum fixé à 2770 francs et augmentation jusqu'à 45 heures de l'horaire hebdomadaire de travail. Le gouvernement a tenté de rassurer ses propres troupes en affirmant que la nouvelle loi protégera suffisamment les employés du service public. Ceux-ci continueront à être soumis au régime de droit public.



Votations fédérales

26 novembre 2000

- Initiative populaire du 13 mai 1996 «pour un assouplissement de l'AVS – contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes»
- Initiative populaire du 22 mai 1996 «pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes»
- Initiative populaire du 26 mars 1997 «économiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir» (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)
- Initiative populaire du 10 septembre 1998 «pour des coûts hospitaliers moins élevés»
- Loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (LPers)

4 mars 2001

10 juin 2001

23 septembre 2001

2 décembre 2001

Les objets n'ont pas encore été déterminés.